

L'émolument de négociation pratiqué par l'Etude est le suivant :

-il s'élève à la somme de 2.000 € H.T pour un prix inférieur ou égal à 20.000 €.

-ce forfait est majoré de 3 % H.T pour la partie du prix supérieure à 20.000 €.

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur.